



UNION EUROPEENNE

DÉLÉGATION AUPRES DE LA RÉPUBLIQUE DE MAURICE,
ET DE LA RÉPUBLIQUE DES SEYCHELLES

Port-Louis, 11 JUIL. 2019
dir(2019)4898168

M. Hamada Madi
Secrétaire général
Commission de l'océan Indien
Ordonnateur Régional
Ebène

Objet: Réponse du Commissaire Niven Mimica à votre lettre du 13 mai 2019

Monsieur le Secrétaire général,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, une lettre de M. Niven Mimica, Commissaire au Développement et à la Coopération Internationale, qui vous est adressée.

Veuillez d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma haute considération.

Marjaana SALL
Ambassadeur

Copie: S. E. M. Vincent Meriton, Vice-Président de la République des Seychelles

Bruxelles, le
Ares(2019)

Monsieur le Secrétaire général,

Je vous remercie pour votre lettre en date du 13 mai, que j'ai lue avec beaucoup d'intérêt. Je saisis cette occasion pour souligner l'importance des échanges que nous avons eus pendant notre rencontre du 2 mai à l'Île Maurice.

Il est bien évidemment regrettable que la Commission de l'Océan Indien se trouve dans la situation que vous décrivez dans votre lettre. Toutefois, la question des dépenses inéligibles de la Commission de l'Océan Indien a déjà fait l'objet de plusieurs échanges entre votre organisation et la Commission européenne. Dans ce contexte, mes services et la Délégation de l'Union européenne à Maurice se sont efforcés de trouver les meilleures solutions possibles dans le cadre des règles financières et ont fait preuve de grande flexibilité. Cela a permis de réduire le montant à récupérer de manière très importante, tout en respectant les dispositions légales applicables. À titre d'exemple, pour trois programmes seulement (SIDS I, SIDS II et SMARTFISH II) le montant des dépenses considérées inéligibles par les auditeurs a été réduit de presque 1,1 million d'euros.

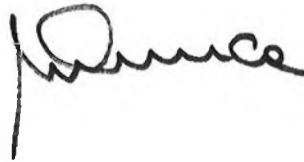
Lors de la réunion des Officiers Permanents de Liaison (OPL) préparant le Conseil des Ministres de la COI de septembre 2018, la Délégation de l'Union européenne à Maurice a eu l'occasion d'exposer en détail la situation des dépenses inéligibles aux OPL. Suite à cet exposé, le Conseil des Ministres avait mandaté le Secrétariat général de la COI de convenir avec la Délégation de l'Union européenne d'un échéancier et des modalités pour procéder au remboursement des dépenses inéligibles (Décision 18 du 33^e Conseil des Ministres de la COI).

Or, il s'avère que cet échéancier n'a jamais été proposé à l'Union européenne. Dans ces conditions, il était inévitable que la Direction Générale du Budget de la Commission européenne procède à des compensations automatiques sur des paiements à effectuer à votre organisation, mettant ainsi une fin à la procédure de recouvrement.

M. Hamada Madi
Secrétaire général
Commission de l'Océan Indien
Ordonnateur Régional
Ebène
MAURICE

Je partage tout à fait vos préoccupations en ce qui concerne le projet INCA et votre avis sur son importance capitale pour la modernisation de votre organisation, d'autant plus que je suis informé que vous êtes très satisfait du travail de l'équipe d'assistance technique. Toutefois, étant donné que les règles de l'Union européenne ne permettent en aucun cas de revenir sur les compensations effectuées, je ne peux que vous suggérer la recherche d'autres sources de financement, comme celles de vos Etats membres ou d'autres bailleurs, qui permettront la mise en œuvre des activités prévues par le projet INCA.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Rance' or similar, with a stylized, cursive script.